



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 septembre 2022 à 20 heures 30 minutes  
à la Mairie

**Présents :**

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude

**Procuration(s) :**

Mme CUNIN Stéphanie donne pouvoir à Mme DUBOST Nathalie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme CUNIN Stéphanie

**Secrétaire de séance :** Mme DUBOST Nathalie

**Président de séance :** M. LEIDELINGER Jean-François

1 - Reprise des tombes suite à la clôture de la procédure d'abandon.

Le Maire avise le Conseil municipal que la procédure d'abandon des tombes sur le cimetière de Maizeroy est à présent clôturée. Il fait état des différents procès verbaux établis entre le 5 avril 2017 et le 18 juillet 2022.

1er Procès verbal établi le 23 septembre 2017

2nd Procès verbal établi le 23 septembre 2020

3ème procès verbal établi le 18 juillet 2022

Il conclut que les tombes citées en annexe, sont réputées comme abandonnées et non renouvelables et de ce fait la commune procède à la reprise définitive des concessions, faute de contestations, de manifestation des concessionnaires, des familles, des ayants-droits ou des personnes en charge de l'entretien.

La présente délibération sera suivi d'un arrêté mettant fin à la procédure.

La commune s'engage à créer un ossuaire dans le cimetière communal afin d'y déposer les ossements non réclamés, dans la dignité qui est due aux défunts.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Retrocession de concession

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame RIETHMULLER Marthe informant la commune de son désir de rétrocéder la concession N° 97 de l'emplacement N° 63 du cimetière communal de Maizeroy.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la rétrocession à la commune et charge Monsieur le Maire d'établir un arrêté en ce sens.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 3 - Constitution de la commission de Chasse

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la commission de chasse constituée ainsi :

Président : Jean-François LEIDELINGER

2 Conseillers Municipaux : - Patrice DOSDAT  
- Thomas FAVIER

Le directeur départemental des territoires ou son représentant

Le trésorier public ou son représentant

Le Président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant

Le Président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant

Le Lieutenant de l'ouvrier territorial compétent ou un lieutenant de l'ouvrier désigné par lui

Le Président du fond départemental d'interministration des dégâts de sangliers ou son représentant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 4 - Présentation devis pour travaux de voirie

Monsieur le Maire avise le conseil municipal qu'il a fait une demande de devis pour l'entretien des chemins. Le principe serait d'utiliser les matériaux en place, de les concasser et de les réutiliser en les tannant.

Le conseil municipal décide d'attendre le devis.

Le Conseil municipal ouvre un débat sur les chemins de Chevillon et Maizeroy.

### 5 - Divers autres

- 
- La commune a fait une demande de CU opérationnel pour le terrain de l'ancienne station d'épuration.
- L'aménagement de la rue du Moulin nécessite un relevé de limites du terrain de la commune ( demande MATEC) pour l'étude d'un élargissement.
- **La zone 30** : Un nouvel arrêté va être pris pour redéfinir la zone 30 sur la commune. On prévoit un rappel à 50 sur la RD 4 dans les deux sens. Les panneaux sont commandés. Jean-Charles propose une bâche à l'entrée de Maizeroy pour un aspect pédagogique.
- Cette semaine, il y a eu une information de la préfecture, indiquant d'attendre la fin de l'année pour les demandes de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle dû à la sécheresse 2022, pour les bâtiments.
- Pas de nouvelles informations concernant l'enfouissement des réseaux.
- Méthanisation : pose de la conduite de gaz à partir du 9 septembre 2022. Travaux devant durer environ 2 mois. Le gaz partira de Chevillon vers Courcelles-Chaussy.
- Mise en place d'un panneau vers Frécourt indiquant l'interdiction de déposer des ordures. Le site sera filmé et la commune aura 90 jours pour retirer les photos.
- Proposition d'un calendrier des conseils municipaux :
  - 7 octobre
  - 4 novembre
  - 9 décembre
  - 20 janvier
  - 24 février
  - 24 mars
  - 28 avril
  - 2 juin
- Démonstration de la maquette du nouveau site internet : "info.maizeroy.net" et réalisé par Jean-Michel. Le site est gratuit et permet aux abonnés de recevoir un mail à chaque fois qu'il y a une nouveauté sur le site. Le coût de la distribution des mails est d'environ 35€ par mois.
- Demande de devis au géomètre pour travaux sur la rue du Moulin - Acceptée le 4 août 2022.
- Mise au point sur la manière de transcrire le procès verbal des conseils municipaux sur le cahier.
  - Présents
  - Secrétaire de séance
  - Absents
  - Procurations
  - Votes nominatifs: Pour -Contre- Abstentions
  - Respect de l'ordre des points abordés par rapport à l'ordre du jour
  - Construction de phrases et éviter les abréviations

- Noter les prises de paroles (sauf si il est stipulé lors de la séance de ne pas consigner l'intervention)
- Le procès verbal doit être transcrit par rapport au retour sur cahier et doit donc être le plus précis possible.

Fin de séance à 21h45

Fait à Maizeroy  
Le Maire,

